

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

LA FRÉQUENTE COMMUNION.—ROME. Pèlerinage des Lombards, des Mexicains ; la sacrée Congrégation des Rites. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : ordination ; procession de la Fête-Dieu ; exposition de l'œuvre des Tabernacles ; mort de M. Bardey, S.S.—LA SITUATION DU SAINT-SIÈGE A



SOMMAIRE

ROME. — POLITIQUE DE PARADE.— BÉTHULIE ET LE LIVRE DE JUDITH. — JEANNE D'ARC ET LE DROIT DES GENS.—LA VEILLE DE LA PREMIÈRE COMMUNION. — PERSÉCUTION AU THIBET. — NOUVELLES RELIGIEUSES. — LE PETIT HOMME (suite et fin).— PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
 MM. LUSÈBE SÉNÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. LÉVELLÉ
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincet, Montréal,

PRIERES DES QUARANTE HEURES:

LUNDI,	11	JUIN.	—St-Gabriel de Prandon.
MERCREDI,	13	"	—St-Polycarpe.
VENDREDI,	15	"	—St-Urbain.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	10	JUIN.	—3 Pent. Du Dim., sem., ornements verts. <i>Dans toutes les églises, procession du T.-S. Sacrement et consécration au Sacré-Cœur.</i>
Lundi,	11	"	—S. Barnabé, Ap., d ^m , ornements rouges.
Mardi,	12	"	—S. Jean de S. Façon., G., d., ornés blancs.
Mercredi,	13	"	—S. Antoine de Padoue, G., d., ornés blancs.
Jeudi,	14	"	—S. Basile le Grand, E. D., d., ornés blancs.
Vendredi,	15	"	—SS. Vite et comp., MM. simp., ornés rouges.
Samedi,	16	"	—S. Jean Frs. Régis, G., d., ornements blancs.

VISITE PASTORALE.

Dimanche 10, à Saint-Félix de Valois. Lundi 11, à Saint-Gabriel de Brandon. Mardi 12, à Saint-Damien et à Saint-Jean de Matha. Jeudi 14, à Saint-Zénon et à Saint-Michel des Saints. Samedi 16, à Sainte-Emmélie.

Dimanche 10.—Fête du titulaire de Sainte-Maguerite à l'Acadie. Solennité de celui de Saint-Norbert. Ces deux paroisses ne feront la solennité du Sacré-Cœur que le dimanche 8 juillet.

LA FREQUENTE COMMUNION.

De tous les miracles du Fils de Dieu, un des plus éclatants, ce fut sans doute cette prodigieuse multiplication qu'il fit des pains en faveur d'une multitude de peuple qui l'avait suivi dans le désert. De cinq pains il nourrit jusqu'à cinq mille personnes, et des restes même, il eut encore de quoi remplir douze corbeilles. Image bien naturelle, disent les interprètes et les docteurs, de cet auguste sacrement que le Seigneur nous fait distribuer à sa sainte Table, et qu'il nous donne comme un pain de vie pour la nourriture de nos âmes. C'est là qu'il se multiplie en quelque sorte, et que ses ministres sans diviser ni partager son corps sacré, le dispensent, par son ordre, à chacun des fidèles qui le demandent, et qui viennent se présenter pour le recevoir. Divin et salutaire aliment, où nous participons par la communion, mais dont nous ne profitons point assez, parce que nous n'en savons pas user selon qu'il le faut et que nous le pouvons.

La fréquente communion est bonne, pourvu qu'elle soit réglée. Or la première et l'une des règles la plus essentielle, c'est celle de saint Paul : *Que l'homme s'éprouve*. Faisons, avant toutes choses, un retour sur nous-mêmes ; sondons notre cœur ; voyons, sans nous flatter, quel en est l'état, quelles en sont les vues, les intentions, les affections ; considérons, selon le langage de l'Écriture, toutes nos voies ; quelle est notre manière de penser, de converser, d'agir ; comment nous nous comportons envers Dieu, envers le prochain, à l'égard de nous-mêmes ; en un mot, comment nous remplissons tous nos devoirs ; et sur cela jugeons de nos dispositions à la communion. Que dis-je ? N'en soyons pas juges nous-mêmes, parce que nous serions toujours exposés ou à nous condamner trop scrupuleusement par une crainte excessive, ou à décider trop légèrement en notre faveur par une aveugle présomption ; mais ayons recours à un directeur éclairé ; ne lui cachons rien de nos faiblesses, ni rien même de ce qu'il peut y avoir de bien en nous ; prenons ses conseils, soumettons-nous à ses décisions et suivons-les avec confiance.

Une communion peut suffire pour vous sanctifier ; et quels effets produisent en vous tant de communions ? On communie souvent, mais que remporte-t-on de l'autel ? Mêmes imperfections, mêmes défauts, mêmes habitudes, même système de vie. On communie souvent, mais en est-on plus rempli de Dieu, plus détaché des intérêts ou des vains amusements du monde, plus zélé pour sa perfection et moins négligent dans tous ses exercices ? On communie souvent, mais en est-on plus circonspect dans ses démarches, plus discret dans ses paroles, plus charitable dans ses sentiments, moins délicat sur les plus légères offenses, et plus facile à les pardonner ? On communie souvent, mais quelles violences apprend-on à se faire ? En quoi se renonce-t-on ? Sur quoi se mortifie-t-on ? Que corrige-t-on dans ses caprices, dans ses hauteurs

dans ses contradictions perpétuelles, dans ses vivacités et ses impatiences ?

Les premiers chrétiens communiaient souvent ; ils communiaient même tous les jours ; mais par la grâce du sacrement, qui les dégagait de tous les intérêts temporels, ils se dépouillaient de leurs biens, vendaient leurs héritages, en partageaient le prix avec leurs frères, ne voulaient rien posséder en propre, et pratiquaient toute la pauvreté évangélique. Ils communiaient souvent, mais attirés à Dieu par l'efficacité du sacrement qui les embrasait d'une ardeur toujours nouvelle, ils s'assemblaient dans le temple, ils redoublaient leurs prières, ils persévéraient dans l'oraison, ils s'exerçaient dans toutes les pratiques du plus pur et du plus parfait christianisme. Ils communiaient souvent, mais soutenus de ce pain céleste, qui les fortifiait, ils étaient à l'épreuve des plus violentes persécutions ; de la table du Sauveur, ils allaient se présenter aux tyrans, affronter les tourments, répandre leur sang et sacrifier leur vie. — BOURDALOUE.

ROME.

Les pèlerins de Lombardie et de Vénétie ont été reçus le 4 mai par le Souverain-Pontife, qui a fait distribuer à chacun une médaille commémorative du Jubilé. Chacun de ces pèlerinages comptait à peu près un millier de personnes.

Le lendemain, le Pape a célébré la sainte messe, dans la vaste salle de la Canonisation, au-dessus du portique de Saint-Pierre. Plus de cinq mille personnes ont eu le bonheur d'y assister. C'étaient les pèlerins catalans, lombards et vénitiens, et d'autres encore de tout pays. Les chefs des divers pèlerinages ont obtenu la faveur de communier de la main auguste du Saint-Père.

Le Pèlerinage mexicain, composé de trois cents personnes, a eu son audience le 14 mai.

Dans son allocution, le Saint-Père a loué le zèle pieux qui a porté ces pèlerins à entreprendre un long voyage au terme duquel ils devaient avoir la consolation de trouver le centre de la foi, la chaire de vérité qui procure aux peuples le salut.

“ Votre foi catholique, d'ailleurs a-t-il dit, est attestée par les institutions et les monuments de piété de votre pays, entre lesquels le célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-Guadeloupe.

“ Malheureusement votre patrie a subi des bouleversements, des luttes intestines, funestes sous tous les rapports ; l'action des sectes lui a été particulièrement pernicieuse.

“ Le Siège apostolique n'a jamais cessé de veiller au maintien de la foi dans vos contrées, comme le prouve l'institution de la hiérarchie, l'établissement de communautés, la fondation d'instituts, notamment de la haute académie d'études sacrées à Puebla de los Angeles.

“ Dieu veuille que le Mexiqué, à l'exemple d'autres nations, s'unisse au Siège apostolique par des liens plus étroits, pour le bien de la religion et la prospérité publique ! ”

La sacrée Congrégation des Rites a tenu, le 12 mai, au palais apostolique du Vatican, une séance dite ordinaire, dans laquelle elle a répondu affirmativement aux demandes de concession et approbation du Propre de la Messe et de l'Office en l'honneur des nouveaux Saints et Bienheureux proclamés par le Souverain-Pontife au commencement de cette année jubilaire.

Dans cette même séance, la sacrée Congrégation a reconnu la validité du procès apostolique fait par l'Ordinaire d'Autun, relativement à la renommée de sainteté, aux vertus et aux miracles en général du Vénérable serviteur de Dieu, le P. Claude de La Colombière, de la Compagnie de Jésus, dont la cause, en vertu de cette décision, pourra suivre désormais son cours régulier en cour de Rome.

Les EEmes Cardinaux, ainsi que les Prélats et Consultants de la sacrée Congrégation des Rites, ont reçu l'avis d'avoir à préparer leur vote écrit et motivé pour la séance générale ou définitive que le Souverain-Pontife présidera au Vatican, le 12 juin prochain, concernant la béatification ou déclaration du martyr du Vénérable Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de la Mission, martyrisé en Chine.

Le Conseil municipal et le monument de Giordano Bruno.—Par 36 voix contre 29, le Conseil municipal de Rome a repoussé la concession d'un terrain pour le monument que les révolutionnaires voulaient ériger à Rome en l'honneur de l'apostat Giordano Bruno.

M. le comte Santucci, conseiller catholique, a prononcé un superbe discours, où il a proclamé que le monument qu'on réclamait n'était nullement un hommage à la science de Bruno, mais à des opinions qui sont la négation de toute foi. “ Or, a-t-il dit, le Conseil ne peut s'associer à une démonstration impie, puisqu'il représente la population romaine, laquelle est essentiellement catholique.

CHRONIQUE DIOCESAINE.

Ordination par Sa Grandeur Mgr Archevêque dans la chapelle du collège de l'Assomption, en date du 31 mai 1858 :

Tonsure.—M. Albert Marsolais, Montréal.

La procession du Très Saint-Sacrement, sortie dimanche matin s'est rendue cette année dans le quartier Saint-Joseph, au milieu d'une multitude pieuse et émue faisant la haie sur tout son parcours, à travers de nombreux et riches arcs de triomphe.

Cette procession dans une ville aussi religieuse que Montréal est un des spectacles les plus grandioses et les plus consolants.

Il prouve d'une manière évidente la piété sincère, la foi ardente de nos concitoyens et le bonheur qu'ils éprouvent à la vue du Sauveur parcourant les rues et y apportant ses bénédictions.

Comme d'habitude les diverses congrégations d'hommes, de femmes, de jeunes filles, les élèves des collèges de Montréal et de Sainte Marie, des Frères des Ecoles chrétiennes faisaient cortège au divin Sauveur. Le 65^e bataillon formait la garde d'honneur.

Sa Grandeur Mgr de Montréal portait le Saint-Sacrement

Derrière le dais marchaient les juges, les membres du barreau et un grand nombre de citoyens.

L'ouverture de l'exposition de l'œuvre des Tabernacles a eu lieu lundi dernier, à trois heures.

Mgr l'archevêque, entouré de MM. Leclerc, curé de Saint-Joseph, Nercam, S.S., Guihot, S.S., Sorin, S.S., P. Rousseau, S.S., Lesage, curé de Saint-Etienne de Beauharnois, Laporte, curé de Saint-Urbain, M. Martin, secrétaire de l'archevêché.

Après la présentation d'une adresse à Monseigneur par Mademoiselle Geoffrion, Sa Grandeur félicita les dames de l'œuvre des Tabernacles de leur travail et de leur zèle pour cette œuvre si catholique, les exhorta à continuer à exercer ainsi la charité, puis Monseigneur procéda à la bénédiction et à la consécration des objets de culte.

Après la visite de l'exposition, Sa Grandeur donna le sacrement de la confirmation. Un salut solennel termina la cérémonie.

La mort vient encore de frapper un des membres du séminaire de Saint Sulpice ; vendredi dernier, M. Bardey s'éteignait à l'âge de 79 ans.

M. Claude-Joseph Bardey naquit à Besançon (France) en 1809, il fut ordonné prêtre en 1838, et exerça le ministère pendant quelque temps dans son diocèse. Après être entré dans la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, il arriva à Montréal le 14 novembre 1845. Dans cette ville il fut successivement employé au séminaire, au collège, au lac des Deux-Montagnes, à Saint-Jacques et en dernier lieu à Notre-Dame.

Les funérailles de M. Bardey ont eu lieu lundi matin. Le service fut chanté par M. Larue assisté de MM. Pelletier et Leveille. L'absoute a été donnée par Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

LA SITUATION DU SAINT-SIÈGE À ROME.

On lit dans le *Moniteur de Rome*, du 16 mai :

Nulla dies sine linea. Depuis le régime nettement anti-clérical inauguré par M. Crispi, il ne se passe pas de jour que la personne du Souverain-Pontife ou l'institution de la Papauté ne soit publiquement

et impunément outragée. Après la circulaire condamnant le *boycottage*, l'épisode de Giordano Bruno a fourni une nouvelle preuve de ce que devient la dignité et la souveraineté du Pape reconnue cependant par la loi des garanties, sous l'état de choses actuel.

Nous avons dit un mot hier de la démonstration de dimanche dernier à Pincio. Nous ne voulons pas exagérer l'importance de cette ridicule équipée. Mais nous avons le droit de nous étonner que, dans ces manifestations anticléricales, le Vatican devienne le point de mire de toutes les attaques, même les plus misérables, sans que l'autorité publique intervienne. Un professeur de l'Université de Rome, M. Labriola, a déclaré que le jour viendrait "où le Vatican ne serait plus considéré que comme un simple monument d'art"; en d'autres termes, M. Labriola a exprimé l'espoir de voir la Papauté expulsée ou déposée de son dernier asile.

Bien, supposons que dans un *meeting* cléricale, un orateur se soit exprimé en ces termes: "Le jour viendra, nous l'espérons, où les hôtes du Quirinal seront forcés d'en déloger et où le Palais des Conclaves sera rendu à sa destination primitive." Il n'aurait rien dit de plus que le professeur Labriola, mais nous serions curieux de savoir si le délégué de la sûreté publique, assistant au *meeting*, aurait toléré ce langage et se serait hâté de dissoudre la réunion. Et, cependant, même d'après la loi des garanties le Pape est l'égal du roi en dignité et en souveraineté!

Les élèves de M. Labriola sont d'ailleurs dignes de leur maître. Un étudiant maltais, très-versé, paraît-il, en littérature anti-cléricale, a cité un mot qu'il prétend avoir emprunté à Victor Hugo. "Il y a à Rome une grande coupole et cette coupole est l'éteignoir de la liberté. Si elle pouvait au moins éteindre l'ignorance et la sottise!..."

Ce qu'il y a de navrant et d'écœurant, c'est de voir la presse libérale recueillir pieusement de telles inepties et les enregistrer sans un mot de protestation. En vérité, le moment est bien choisi pour qualifier le Vatican d'"éteignoir"! Le Vatican n'éteint pas, mais il "éclipse"; c'est peut-être ce qui explique le dépit et la rage de nos adversaires.

Le même jour où les représentants du corps universitaire de Rome, M. Labriola en tête, pour mieux fêter Giordano Bruno, déversaient l'insulte et l'outrage sur la Papauté, M. Baccarini traçait au théâtre *Costanzi* le programme du parti libéral pour les prochaines élections municipales. Après le côté plaisant et burlesque, le côté sérieux. Le programme de M. Baccarini, nous l'avons indiqué hier, c'est l'*italianisation* autrement dit la *déchristianisation* de Rome. Ce que veulent nos adversaires, c'est une municipalité façonnée sur le type du gouvernement, autrement dit une municipalité anti-cléricale, où dominera l'esprit sectaire qui inspire tous les actes de M. Crispi. Ces projets haineux, on les masque sous le programme d'*italianisation*, comme si Rome n'avait pas toujours été la ville italienne par excellence, comme si les Papes n'avaient pas plus fait pour la grandeur et la gloire de l'Italie que tous les Baccarini passés, présents et futurs!

Italianiser Rome, c'est, selon le programme de M. Baccarini, faire disparaître de ses murs et de ses institutions le cachet religieux qu'y ont imprimé les siècles, c'est laïciser et déchristianiser les écoles communales, c'est entourer la Papauté d'une ceinture hostile qui resserrera de plus en plus le cercle de sa captivité morale et matérielle.

Eh bien, qu'on se figure maintenant la situation du Saint-Siège. Elle n'a pas d'équivalent. Il n'y a pas, en Europe, de souverain qui se trouve aux prises avec une position douloureuse. Chaque jour il voit sa personne ou l'institution qu'il représente, publiquement vilipendée. Les journaux hostiles ne se contentent pas d'attaquer sa politique de la façon la plus déloyale, ils dénaturent ses actes, suspectent ses intentions, outragent ses serviteurs les plus dévoués.

Dans les réunions publiques, l'insulte grossière au Vatican est devenue le cliché obligatoire, les mille incidents de la vie politique fournissent l'occasion, sans cesse renouvelée, de multiplier et de varier ces attaques à l'infini. Ce n'est pas tout. Sous ses yeux mêmes, il voit ces adversaires tramer sa propre ruine, discuter sur la tactique la plus sûre pour circonscrire ou anéantir son autorité, lui ravir son prestige. Après 20 ans d'occupation, on trouve que Rome est encore trop "papaline," et un ancien ministre, qui le sera peut-être demain, propose aux libéraux de faire un effort surhumain pour arracher à Rome ce caractère pontifical et religieux qu'elle a conservé.

Nous demandons : Y a-t-il en Europe un souverain, une Cour qui se trouve dans des circonstances analogues à celles du Vatican ? Nous ne le croyons pas. Le chef d'Etat le plus constitutionnel, le roi le plus minuscule est entouré de plus d'égards, de dignité, de prestige et de sécurité, que le Souverain de deux cents millions de consciences !

Politique de parade.—Le mot est bien trouvé, il est du *Siècle* et il caractérise la politique suivie par les radicaux libres-penseurs. Nous relevons dans l'article qui porte ce titre le passage relatif aux questions religieuses :

" Si ce sont des réformes touchant aux questions religieuses, il faut éviter de frapper dans le vide ou de ne blesser que soi-même. Le ministère Floquet reconnaît que la séparation des Eglises et de l'Etat est impraticable à l'heure présente. Alors pourquoi la maintenir sur l'affiche ? Si la grande majorité des Français va encore à la messe et veut que les curés soient payés par l'Etat, est-ce qu'un fait aussi général, aussi profond, peut se modifier en quelques années, par l'effet d'une ou deux lois ?

" Voici quatre ans que nous avons décrété l'obligation de l'enseignement, et la loi n'est pas appliquée et pas applicable dans plus des deux tiers des départements, et elle ne le sera pas de longtemps. Les populations ont cependant réclamé l'enseignement obligatoire, et quand on le leur a donné, elles n'en ont plus voulu.

" La loi d'avril 1884 a permis aux communes de se décharger de certaines dépenses pour le culte, et sur 36,000 communes on en

Compte à peine 3,000 qui aient profité de la liberté qu'on leur accordait. Ce qui prouve déjà que dans plus de 33,000 communes on ne veut pas de la séparation des Eglises et de l'Etat.

“ Si la nation refuse de se soumettre aux lois qu'elle a réclamées, si elle refuse de se servir des libertés qu'elles a sollicitées, n'est-il pas évident qu'il est parfaitement ridicule de prétendre lui imposer des lois et des libertés qu'elle ne demande pas ? N'est-il pas évident que dans les très nombreuses réformes qui sont à faire et que tous les républicains éclairés acceptent, il faut opérer un choix ? ”

Le *Siècle* a raison de croire que la France ne désire pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais il oublie que ce sont ses amis qui ont dit que “ le cléricalisme ” était “ l'ennemi. ” Ce sont ses amis qui ont demandé l'expulsion des religieux. Il prétend que la France demandait l'enseignement laïque et obligatoire, la preuve que non est précisément dans les remarques que fait ce journal. Si la France avait désiré la loi sur l'enseignement primaire, on l'appliquerait sans difficultés. S'il y a résistance, c'est que les auteurs de la loi avaient prêté au pays des désirs qu'il n'avait pas. Ils avaient créé une opinion publique apparente. On le voit aujourd'hui, puisque, selon l'aveu du *Siècle*, il est impossible d'appliquer la loi dans les deux tiers des départements. Déjà on pratiquait la *politique de parade*, il serait tenté de revenir à une autre.

Béthulie et le livre du Judith.—M. l'abbé Raboisson vient de lire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un intéressant mémoire sur Béthulie et la géographie du livre de Judith. On sait que ce livre, pour un certain nombre de savants, tels que MM. Wilkinson en Angleterre, Renan et Oppert en France, n'est tout simplement qu'un pieux roman. Un des arguments partisans de cette opinion se tirait de l'obscurité dans laquelle était restée jusqu'à cette heure la géographie de ce livre, et l'impossibilité où l'on s'était trouvé d'adapter le récit de Judith à des lieux connus. M. l'abbé Raboisson, dans la première partie de son mémoire, a exposé les causes d'erreurs qui avaient égaré les recherches de Béthulie et des autres lieux nommés dans Judith.

Le terrain déblayé de ces embarras, M. Raboisson a abordé, dans la seconde partie de son mémoire, la recherche méthodique de Béthulie et des autres villes nommées soit dans la Vulgate, soit dans la version des Septante. Ce n'est pas une ville seulement dont le savant géographe établit rigoureusement la position, c'est tout l'ensemble des cinq noms géographiques cités par la Vulgate, des onze autres localités nommées par les Septante, dont il fixe la situation au moyen d'identités philologiques, topographiques, exégétiques des plus remarquables. Enfin, il établit la concordance de ces relations de lieux avec celles des onze autres localités nommées dans les récits cunéiformes. Il présente tout un système complet de la géographie du siège de Béthulie en harmonie saisissante avec celle de l'histoire

assyrienne d'Assurbanipal. Il adapte ensuite le récit de Judith à ce système avec une exactitude rigoureuse qui pourrait passer déjà pour une démonstration expérimentale du caractère historique de ce récit. M. Raboisson se défend d'ailleurs de traiter la question historique, qu'il résout cependant, sans avoir l'air d'y toucher, en expliquant certaines invraisemblances, en rejetant certaines autres fondées sur des interpolations.

On pense bien que MM. Renan, Derenbourg et Oppert n'ont pas entendu cette lecture sans protester et sans déclarer de nouveau que, pour eux, le livre de Judith n'est qu'un mythe. Mais la thèse géographique de M. Raboisson n'a pas été contestée ; M. Oppert même a rendu hommage à sa science, M. Renan, à "la grande sagacité de ses recherches," et l'argument de l'invraisemblance géographique du livre reste dûment et sagement anéanti.

JEANNE D'ARC ET LE DROIT DES GENS.

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE.

Nous trouvons dans *le Monde*, sous la signature de M. le Laron d'Avril, le curieux article suivant, dont nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs.

I

"Jeanne a-t-elle procuré l'effusion du sang des hommes avec ou sans juste cause, avec ou sans nécessité, avec ou sans les formes requises ? A-t-elle agi avec des motifs purs ? A-t-elle apporté dans ses fonctions de chef de guerre et dans sa conduite personnelle de guerrier les tempéraments prescrits par la charité évangélique et détaillés dans les saints canons de l'Eglise ?" Telle est, dit M. Defourny, la question capitale et préalable à poser dans le procès éventuel de canonisation, attendu que la guerre est comme le pivot autour duquel gravitent toutes ses actions (1). Suivons l'auteur dans ses réponses.

Un roi d'Angleterre, vassal du roi de France, a fait alliance avec un autre vassal du roi de France, le duc de Bourgogne, et a fini par se faire adjuger le royaume. Cette injustice est si criante qu'elle soulève l'indignation dans toute l'Europe. Le pape Martin V avait répondu à une plainte de Charles VII que son droit devait être sauvegardé ; mais Charles doutait lui-même de son droit. Jeanne le rassure devant toute sa cour par ces paroles : *Je te dis de la part de messire Dieu que tu es vrai héritier et fils du roi. Elle ne l'appelait, cependant, encore que le dauphin. Je l'appellerai roi, disait-elle, lorsque je l'aurai mené à Reims et qu'il aura reçu son digne sacre.*

Instruisez-vous, jurisconsultes, à l'école d'une fille inspirée.

(1) *Jeanne d'Arc et le droit des gens*, etc. Un vol. in-16 de 94 pages. Librairie de la Société bibliographique, rue des Saints-Pères, 76. Prix : 25 centimes.

Ainsi la guerre du fils de Charles VI contre le roi d'Angleterre à une juste cause ; mais, pour faire la guerre, la juste cause ne suffit pas. Le droit des gens exige la notification de cette juste cause à l'adversaire, avec offre de la paix moyennant satisfaction. Avant d'entrer à Orléans, Jeanne adresse une première sommation aux usurpateurs : " JHÉSUS, MARIA. — Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France, vous Guillaume de la Poule, etc., etc., etc., faites raison à Dieu du sang royal de France... La Pucelle est venue ici de par Dieu pour réclamer les droits du sang royal. Elle est toute prête à faire la paix, si vous voulez lui faire raison, c'est-à-dire si vous abandonnez le territoire de France en nous indemnisant des maux que vous avez causés..."

Il n'y manque rien, pas même l'indemnité de guerre. M. Defourny n'a-t-il pas raison de dire que cette pièce est véritablement un acte diplomatique ? Lisez-la en entier (page 62), et apprenez votre métier, diplomates, d'une fille qui ne savait ni lire, ni écrire.

La guerre est juste : elle a été déclarée dans les formes. Encore faut-il la faire chrétiennement. Glacidas a grossièrement insulté la Pucelle lorsqu'elle offrait la paix aux Anglais. A l'un des combats autour d'Orléans, la retraite est coupée ; Glacidas et les siens vont périr dans la Loire : " *Glacidas, Glacidas*, lui crie Jeanne, rends-toi au roi de ciel. Tu m'as appelée..., mais j'ai pitié de ton âme ! J'ai pitié des âmes des tiens." Glacidas et les siens s'obstinent ; tous périssent et Jeanne pleure en voyant qu'ils ont perdu leurs âmes en combattant le mauvais combat. Jeanne faisait tous ses efforts pour empêcher le pillage et le meurtre. Elle était bonne et tendre pour les blessés, compatriotes ou ennemis : *pia non solum erga Gallicos sed etiam erga inimicos*, surtout quand c'étaient de simples soldats. Inclinez-vous, philanthropes, devant une simple fille des champs.

" Jeanne, dit M. Defourny, fut vraiment une incarnation complète du droit des gens. Elle fut un parfait chevalier chrétien armé par saint Michel pour sauver une nation."

Permettez-nous maintenant quelques variations sur un texte poétique du moyen âge.

II

Le poète anonyme qui a composé le *Mistère du siège d'Orléans* n'avait pas à sa disposition les précieux documents qui ont été mis en œuvre par Quicherat, Michelet, Wallon, Marius Sepet, Lecoy de la Marche et autres. Il n'avait guère le sens critique, et je ne crois pas non plus qu'il ait été jurisconsulte. Il vivait même à une époque où le sentiment chrétien du moyen-âge était déjà fort attaqué par les légistes. Ce que j'appellerais le *philippe-le-belisme* régnait depuis un siècle, mais il ne gouvernait pas encore les âmes. Il n'avait pas encore arraché de la conscience des masses le sens du droit chrétien. Pour intéresser le peuple, tout entier à la mission de Jeanne, il fallait établir qu'elle avait

le droit de faire la guerre aux Anglais. Il fallait non pas le démontrer par un raisonnement qui n'aurait pas pénétré l'intelligence populaire, mais le montrer par des faits. Il n'y a pas manqué, le vieux poète chrétien ! Aussi commence-t-il son drame du siège d'Orléans par une sorte de prologue moral où il fait voir que les Anglais avaient violé le droit de Dieu et le droit des gens.

Les Anglais avaient promis au duc d'Orléans de ne pas envahir son domaine, et ils ont violé leur promesse. Ils en seront châtiés. Les gens de Salisbury pillent le sanctuaire de Notre-Dame-de-Cléry ; ils ont pris sur l'autel *calixes, joyau'x, aornemens*. Ils en seront châtiés ; un prêtre le leur prédit :

Las ! messeigneurs, que faites-vous ?
Et comment pillez-vous l'Eglise ?
Ce vous est bien mauvais propoux :
N'avez-vous pas peu (r) qu'i (l) vous nuise ?
Ce tour est mauvaise entreprise,
Et, *se les biens vous emportez,*
Vous n'en ferez pas à votre guise.
(Vers 2151 et seq.)

Charles VII met sa cause entre les mains de Dieu. Ici le poète nous transporte dans le ciel. La sainte Vierge et les saints évêques d'Orléans implorent Dieu en sa faveur. Le roi a prié, c'est très bien ; mais a-t-il le droit de son côté ? Voici les paroles prêtées à Notre-Dame :

O chier filz ! très dévotement
Et très affectueusement,
Je vous requiers tant que je puis
Que ne souffrez aucunement
Au monde tel encombrement
Comme je voy qu'il est empris ;
C'est que le roy des fleurs de liz,
Que en dignité avez mis
Conduire le royaume de France,
Qu'il soit par estranges (étrangers) soumis.
Et que celui roy soit desmis.
Chier filz, ce serait violence,
Ces Anglais venus d'Engleterre
N'ont nul droit en icelle terre
De France, n'a eulx n'appartient.
(Vers 6856.)

Notre-Dame parle ensuite de la France :

C'est le royaume qui tout sous tien (t)
Crestieneté et la maintien (t)
Par la vostre divine essence,
Ne autre n'y doit avoir rien :
Au roy Charles lui appartient (t),
Qu'il est droit héritier de France.
(Vers 6886.)

Ainsi les Anglais "venus d'Engleterre" n'ont pas le droit ; Charles a le droit et il a prié Dieu. La France "sous tien de crestieneté," mérite d'être sauvée, mais les Français ne sont-ils pas

châtiés à cause de leurs dérèglements ? Ils ne méritent pas le salut. Comme ils ne sont pas encore repentis, c'est un miracle qui sauvera la France. Voici la justification juridique de la mission de Jeanne.

La guerre est donc juste ; mais il la faut déclarer dans les formes. Le *mislère* insère ici à peu près textuellement la *déclaration* dont un extrait a été reproduit plus haut. Est-ce assez ? Pas encore. Jeanne ne croit pas avoir tout fait quand elle aura remis un héraut (on dit maintenant *courrier de cabinet*) une belle lettre bien écrite et bien cachetée, que le public connaîtrait lorsque la guerre serait . éjà engagée :

Mon amy, lisez moi les lectres
Tout haut, que chacun les entende,
Et pour savoir s'i sont bien faictes
Ainsi comme je les demande.
Je vueil qu'on sache que je mande
Es Anglais, et que chacun l'oyt,
Qu'i (ls) deppartent hors de la voye.

Adont le cler prendra ses lectres, *et les doit lire tout haul.*

Poin de secret diplomatique ! Au moins le peuple savait d'avance pourquoi on allait répandre le sang. C'est l'idéal de la déclaration de guerre.

La guerre est juste : elle a été déclarée dans les formes et promulguée. Ce n'est pas encore tout ; il faut guerroyer *crestienement* même *erga inimicos*.

Tous prisonniers vous recommande,
Que leur soyez doux et traytis.
(Vers 20 270.)

Puis à ces mors commettre gens
Qui les veillent tous enterrer,
Et qu'i (ls) soyent d'ici hostez,
Qu'i (ls) ne soient mengez des bestes,
Ne leur corps aussi degastez.
Crestiens sont comme vous êtes.
(Vers 20 328.)

III

La légende, la poésie ne sont-elles pas la mise en action de la thèse posée par M. Defourny dans *Jeanne d'Arc et le droit des gens*, un travail plein d'intérêt, une œuvre de propagande à répandre dans toutes les classes de la société ? Les gens bien intentionnés auront rarement l'occasion de faire autant de bien pour la somme de 25 centimes. Je regrette de n'en avoir pu donner que des extraits bien insuffisants. Arrivons à la conclusion ; elle est si naturelle qu'on l'a devinée avant de lire :

“ O Saint-Père, vous la plus noble victime, en nos jours, de la violation du droit public des nations ! Si telle est la volonté de Dieu et si Votre Sainteté le juge à propos dans sa haute sagesse,

canonisez Jeanne, et, avec elle, canonisez à nouveau les principes éternels et les règles sacrées du droit des gens chrétiens..."

L'assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, à qui ce travail a été présenté, émettait en 1887 le vœu suivant, formulé par la commission des œuvres de foi et de prière :

" En présence des dangers auxquels est exposé le salut des âmes et en prévision des catastrophes dont la menace seule trouble la chrétienté ;

" L'Assemblée générale,

" Rappelant que Jeanne d'Arc a laissé au monde l'exemple le plus parfait du respect et de la pratique du droit des gens, — tant par la justice de la cause de guerre et l'observation des règles qui prescrivent de mettre solennellement l'ennemi en demeure de réparer ses torts et de lui offrir la paix sous cette condition, que par le zèle pieux avec lequel elle observait les principes évangéliques et canoniques de la charité envers l'ennemi ;

" L'Assemblée générale s'unit aux vœux très respectueux qui ont été présentés au Saint-Siège pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc dont le succès rappellerait au monde la nécessité et la sainteté des règles chrétiennes du droit des gens, aujourd'hui oubliées ou méconnues."

L'émouvante étude de M. Defourny est précédée du rapport sur la *Restauration chrétienne du droit des gens* qui fut présentée à Lille, en 1886, par notre collaborateur.

Adolphe d'AVRIL.

LA VEILLE DE LA PREMIÈRE COMMUNION.

Ce soir-là, se terminait à l'église du bourg la retraite qui précède la première communion. Nous avions dîné de fort bonne heure pour que ma femme et ma fille pussent assister aux derniers exercices, et resté seul, au coin du feu, avec ma vieille mère, nous causions intimement.

Ma femme et ma fille entrèrent, presque aussitôt, visiblement émues. Marie semblait descendre du ciel : tout à la fois rayonnante et troublée, heureuse et inquiète, hésitante, épanouie... Elle avait déjà le bon Dieu dans le cœur, la chère petite. Elle s'avança vers nous, comme l'eût fait une vierge du Giotto se détachant lentement de son fond d'or. J'aurais voulu pénétrer en elle, dans ce moment-là. Quel concert d'angéliques émotions dans cette petite âme virginale, où l'amour le plus pur pénétrait pour la première fois.

Il me sembla que ma fillette n'était plus la même, qu'il y avait dans son regard brillant tout un monde idéal qui n'y était pas hier, et qui devait me rester voilé. Un être nouveau venait de naître en elle et j'éprouvais un sentiment de surprise, de ten-

dresse, d'inquiétude, d'admiration et, pourquoï ne pas le dire, de respect.

Il y a de ces beaux lis blancs éclos du matin que l'on ose à peine caresser du regard, de peur de les ternir.

Arrivée près de moi, elle se haussa sur la pointe du pied en me tendant ses petits bras et nous nous embrassâmes, sans bruit, sans rires, sans rien de notre joyeux tapage ordinaire. Puis, au bout d'un instant, s'approchant de ma mère, toute rougissante et le cœur gonflé, elle dit à voix basse :

“ Grand'mère, et toi, mon petit père, et toi aussi, maman chérie, je... je vous demande pardon de toute... de toute la peine que je vous ai causée,” puis, avec un redoublement d'émotion, et parlant de plus en plus bas : “ Grand'mère, voulez-vous me donner votre bénédiction ? et elle s'agenouilla en joignant ses petites mains dans celles de sa grand'maman.

Je crus que ma mère n'avait pas entendu, car elle restait immobile et silencieuse, enveloppant Marie de son bon regard doux et profond, mais je vis bientôt qu'elle se recueillait et murmurait une petite prière. Lorsqu'elle l'eut achevée, elle leva sa main droite qui tremblait un peu, la posa sur la tête de notre fille et lui dit :

“ Je te bénis, mon enfant, au nom de ton père et de ta mère, au nom de ton grand-papa qui t'aimait tant et que je vais aller rejoindre bientôt.”

Elle se retourna ensuite vers nous avec une expression de tendresse si pure, de protection si haute qu'elle semblait déjà ne plus être de ce monde, et ajouta :

“ Je vous bénis aussi, mes amis, vous et votre fils qui n'est pas là. Que Dieu vous garde et vous conserve vos enfants.

Et nous restâmes longtemps ainsi tous les quatre, pleurant et souriant, nous aimant de bon cœur et véritablement ne faisant qu'un.”

Persécution au Thibet.

(Suite, 2me partie.)

.....Cependant, les deux missionnaires restaient encore. Le 23 et le 24, la maison du chef indigène où ils se tiennent cachés est attaquée par la foule. Le 27, les assaillants reviennent plus nombreux, ils sont quatre ou cinq cents. Le mandarin Tcheou-chang-ta somme alors les Pères de quitter Bathang, il se déclare impuissant à les protéger. Voyant toute résistance inutile, impossible même, les missionnaires consentent à abandonner momentanément le pays. Le 1er août, munis de passe-ports et protégés par une escorte, ils s'éloignent, la mort dans l'âme, de leur cher district de Bathang.

La persécution commencée à Bathang s'étendit successivement à Yerkalo et à Ateutse. L'ordre de Lhasa de chasser les missionnaires de Yerkalo fut donné à la lamaserie de Lhagongun, qui craignit d'abord de se compromettre. Cependant, par ses soins, la route conduisant de lamaserie au pont de corde qui donne accès à Yerkalo, fut élargie et mise en bon état. C'était déjà de mauvais augure. Après la ruine de Bathang, le danger devint bientôt menaçant. Pour céder momentanément à l'orage qui allait se déchaîner, les PP. Couroux et Bourdonnec confièrent au chef indigène la garde de l'église et de la résidence, et se retirèrent le 17 août, avec leurs chrétiens, à Napo et à Qeulong. Les populations ne paraissent point hostiles ; mais bientôt un lama, envoyé exprès de Bathang, commença à pourchasser et à persécuter les chrétiens.

Le 25 août, les habitants de Napo vinrent sommer le P. Bourdonnec de partir, malgré le chef indigène, qui lui donnait asile. Il fallut céder encore une fois et se retirer à Qeulong. A Poutigne, où le P. Couroux se rendit le 12 septembre pour relever le courage des exilés, la persécution s'étalait en plein jour.

“ On allait, écrit ce Père, vers notre maison, avec des haches et des pioches, on sommait les gens d'apostasier ; on désignait le jour où nous serions chassés de notre retraite de Qeulong.”

Ce jour vint, en effet. Le 18, un écrit, donné au nom du peuple, des lamas et de trois chefs indigènes, enjoint aux villages d'expulser les réfugiés. Ils sont pourchassés sans pouvoir trouver asile nulle part. Dans cette extrémité, ils n'ont plus qu'un moyen de salut, demander refuge à la chrétienté d'Ateutse. En y arrivant, ils ne trouvent que des ruines. Il fallut donc descendre jusqu'à Tsékou. Pour comble d'infortune, ils apprennent bientôt que la belle église de Yerkalo et la résidence ont été incendiés et démolies, les maisons des chrétiens détruites. Ceux-ci, au nombre de près de deux cents, pillés, maltraités, errent dans les montagnes désertes, souffrant de la faim et du froid. Un de leurs plus anciens chrétiens, André Drouleu, est mort de misère avant l'incendie de Yerkalo. C'était un vieux et fidèle serviteur de la mission depuis vingt sept ans ; il laisse sans asile, dans les montagnes, une veuve et six enfants.

Pour Ateutse aussi, l'ordre d'expulser les missionnaires avait été envoyé de Lhasa aux lamaseries voisines. Mais ces lamas, sujets du Yun nan, comprenant qu'ils pourraient se compromettre en exécutant les ordres d'un gouvernement étranger, avaient demandé un mandarin de Ouysy, de passage à Ateutse, l'autorisation d'agir. Celui-ci, en homme avisé, déclara qu'il traiterait en rebelle quiconque serait convaincu d'obéir à Lhasa. Les lamas se le firent pour dit. Toutefois, deux attaques eurent lieu dès les premiers mois de 1838 ; la première, peu importante, à l'occasion de la réception du Boudha vivant, la seconde à la fête de Pâques. Le 11 avril, une grêle de pierres s'abat tout à coup

dans la cour et sur le toit de la résidence. Des bandes d'émeutiers circulent, proférant des malédictions contre les étrangers. Le mandarin accourt en toute hâte ; puis, voyant que ces paroles ne font rien sur ces forcenés, il se précipite à la porte d'entrée, où il est frappé de plusieurs coups de pierres. Effrayés eux-mêmes des suites que pouvait prendre cette affaire, les lamas firent des excuses et tout rentra provisoirement dans le calme.

Au commencement de septembre, quand arriva à Atentse la nouvelle de la ruine de Bathang et de Yerkalo, les lamas jugèrent le moment venu de reprendre leur infernal dessein. Une panique inexplicable s'empare subitement de la population. Chinois et Thibétains, tous cachant leurs objets précieux, sous prétexte que des soldats étrangers vont envahir le pays. Les missionnaires savent, à n'en pas douter, qu'aucune invasion ne menace et que tout ce mouvement est dirigé contre eux. Forts de leur droit, ils se mettent, personnes et biens, sous la protection du mandarin et résistent aux sommations qui leur sont faites par les Thibétains de quitter le pays. Bientôt on apprend que le San fou de Onysy a donné un édit défendant de toucher aux étrangers ; le mandarin annonce même son arrivée prochaine. La confiance renaît. Quelques jours plus tard, l'homme d'affaires du mandarin arrive le premier. Il rend visite aux missionnaires, les rassure ; mais, au cours de la conversation, il s'informe s'ils ont des armes et leur demande qui leur a vendu le terrain qu'ils possèdent. Ces questions paraissent à nos confrères de sinistre augure. Ils attendent toutefois avec confiance l'arrivée du San-fou. Le 20 septembre, ils vont le saluer à son passage, et, le lendemain, le mandarin leur rend leur visite ; il proteste de sa bonne volonté, promet aux pères de les protéger et de lancer un édit qui rende les chefs indigènes responsables des désordres qui pourraient survenir.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

France.—*Triduum en l'honneur du P. Edmond Campion et des martyrs anglais.*—Un récent décret du Souverain-Pontife a élevé au rang des bienheureux le jésuite Edmond Campion et cinquante-trois autres martyrs anglais. Des fêtes religieuses viennent d'être célébrées en leur honneur à Douai. C'est certainement la première fois en France, et peut-être aussi dans le monde, que les fidèles honorent la sainte mémoire de ces nouveaux bienheureux.

Il appartenait aux Jésuites et particulièrement aux Pères de la résidence de Douai de prendre l'initiative de ces pieuses solennités ; Campion fut élève de Douai avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus : c'est dans cette ville qu'il connut sans doute les Pères, qui ont laissé au collège d'Anchin des souvenirs scientifiques si glorieux.

Les fêtes ont été célébrées dans l'église de Saint-Jacques ; le pre-

mier jour, le panégyrique a été prononcé par M. le chanoine Didiot, professeur à la Faculté catholique de Lille. C'est lui qui a retrouvé, dans un humble presbytère du diocèse, la *Somme théologique* possédée à Douai par le bienheureux Edmond et annotée de la main du martyr. Aussi s'est-il attaché à retracer surtout les traits du *docteur* et de *l'apologiste*.

Le second jour, les offices ont revêtu un caractère plus particulièrement bénédictin et plus spécialement britannique. La messe a été chantée par les élèves de ce collège des Bénédictins, fondé en 1608, par le P. Augustin Bradshaw, pour les jeunes Anglais qui se destinent à l'état ecclésiastique ou religieux. Le discours a été prononcé par le R. P. Marcilly, oratorien, qui a montré, avec une chaleur communicative, le bienheureux Campion dans sa vie de *religieux*.

Enfin, le dimanche 13 mai, les offices ont été célébrés par le collège diocésain. L'éloquent doyen de Saint-Jacques a pris la parole et a fait tressaillir ses nombreux auditeurs par l'émouvant récit du *martyre* du Bienheureux.

Afrique. — *Premières religieuses de Notre-Dame des Missions d'Afrique.* — S. E. le cardinal Lavigerie a présidé dernièrement, à Lyon, une prise d'habit de religieuses de Notre-Dame des Missions d'Afrique. Huit jeunes filles ont pris l'habit et partiront prochainement pour le noviciat, établi à Alger même. Dans deux ans, elles iront dans les régions reculées des Grands Lacs, aider les missionnaires et travailler à la régénération des femmes africaines.

Brésil. *L'abolition de l'esclavage.* — Dès le commencement de l'année jubilaire, les évêques du Brésil avaient pris l'initiative de l'abolition de l'esclavage.

Leurs généreux efforts, secondés par la famille impériale, ont été couronnés de succès, et une dépêche de Rio de Janeiro annonce le vote par lequel le Parlement vient d'abolir définitivement l'esclavage dans tout le Brésil. En témoignage de sa haute satisfaction pour cet heureux événement, le Saint-Père vient d'adresser une lettre encyclique aux évêques de cet empire, et en même temps il envoie à S. A. I. la princesse régente du Brésil, la Rose d'or, réservée aux reines et aux princesses qui ont bien mérité de la religion.

Pologne. — *L'Instruction religieuse des enfants.* — On sait que la langue polonaise est exclue de l'enseignement primaire en Pologne. Cette exclusion compromet l'instruction religieuse des enfants. Or, voici comment les Polonais comprennent leurs devoirs :

“ Tout le monde chez nous, écrit-on de Pologne, veut remplir son devoir à cette heure de suprême épreuve. La persécution des enfants a réveillé chez les plus simples paysans la conscience nationale. Les parents, jusqu'ici assez indifférents à l'instruction de leurs enfants, en prennent maintenant le plus grand soin, et s'accusent comme d'un péché grave quand ils ont négligé ce devoir essentiel, et que, par leur faute, quelqu'un de ces petits ne sait pas lire en polonais,

“ Ce mouvement généreux et spontané s'accuse dans toutes les classes à la fois. Chaque chaumière, chaque presbytère, chaque château est converti en école. Les jeunes filles des plus illustres maisons se vouent aux difficultés de l'enseignement, oubliant les plaisirs de leur âge, pour cet austère devoir où elles mettent tout leur cœur. Des prêtres, fatigués par les travaux de leur saint ministère, passent de longues heures à instruire en langue nationale ces petits déshérités, qui eux-mêmes sentent déjà le mal qu'on a voulu leur faire, et mettent une espèce de passion à étudier volontairement. Les imprimeurs polonais ne peuvent suffire aux demandes d'abécédaires qui leur viennent de toute part, ”

LE PETIT HOMME.

(Suite.)

Du haut de l'estacade que dominent les hautes voilures des barques, les femmes suivent attentivement la manœuvre. Les hommes des équipages crient et se démènent, et le vent apporte par bouffées des exclamations entre-coupées de jurons. Au moment où une barque va doubler l'estacade, les cris redoublent ; le patron, une main à la barre, fait de l'autre des gestes appuyés d'imprécations. C'est que c'est là l'endroit dangereux. La mer brise avec raideur sur la jetée, et le vent qui vient du large n'est point favorable à la sortie. Chaque bateau rase l'estacade, de si près qu'on pourrait presque toucher ses voiles.

Ah ! voici la *Grâce de Dieu*. Elle a franchi la passe sans encombre. Elle glisse coquettement, s'abaissant puis se relevant, fendant les vagues de sa proue comme d'un soc, et les divisant en volutes minces qui s'arrondissent pour retomber en écume. A l'instant où elle quitte le port, fléchissant gracieusement, tous les hommes de l'équipage se découvrent. Tous ont les yeux tournés vers le Calvaire planté là-bas sur la falaise, vers le grand Christ aux bras étendus dont les marins ont marqué là notre terre de France comme d'une assurance de rédemption.

Ce Christ, c'est la douloureuse image de celui en qui ils croient. C'est à l'ombre de cette croix qu'ils ont laissé ceux qu'ils aiment. Ce Christ, pour eux, c'est la terre natale, c'est la patrie !

Les pêcheurs se sont remis à la besogne. On les reconnaît encore. Quelques signes échangés, quelques adieux que le vent emporte ; et puis, à la grâce de Dieu !

Et pendant que la mère du petit mousse sanglotait accoudée sur l'estacade, je vis un matelot élever l'enfant dans ses bras pour le montrer une dernière fois à celle qui pleurait. Pauvre femme, malgré ses larmes, je suis sûr qu'elle le vit mieux que moi ; c'est que, ce matelot et cet enfant, c'étaient *ses deux hommes*, à elle.

Aussi longtemps qu'on put distinguer la barque qui portait son fils et son mari, elle demeura là, regardant fixément l'océan, cet abîme aussi grand que les douleurs humaines, ce vaste cimetière de tombeaux perdus où sont venues et viendront pleurer tant d'épouses devenues veuves, tant de mères privées de leurs fils.

.....
Trois mois après je revins dans le petit port.

La bise soufflait glacée, et la mer sombre et haute déferlait avec un bruit d'enfer. Appuyé à son éternel canon, je retrouvai mon douanier, mais cette fois tellement emmitoufflé qu'on ne lui voyait que le nez et les moustaches. Il ne me paraissait point disposé à ouvrir la bouche. Peut-être avait-il peur de se geler les dents. Néanmoins il prit un cigare.

Au même endroit où je l'avais vue la première fois, était amarée la *Grâce de Dieu*.

— Tiens ! fis-je, ils sont donc rentrés ?

— Oh ! pas tous, me dit mon douanier d'un air résigné.

— Comment, pas tous !... est-ce qu'il y aurait eu quelque malheur ?

— Dame ! il faut bien des noyés de temps en temps ; sans cela le métier serait trop beau.

— Et le petit mousse, ce petit Delannoy, a fait bon voyage, je suis sûr ?

— Ma foi, non ; ils ont eu d'1 gros temps, vous comprenez, et le petit a été emporté. Un paquet de mer, comprenez-vous ?

— Est-ce possible ? mon Dieu ! mon Dieu ! ajoutai-je tout impressionné.

— Voilà ! reprit philosophiquement le douanier, c'est souvent comme ça. Les uns une fois, les autres une autre. Chacun aura son tour de faction. C'est égal, c'était son premier voyage à ce mioche. Quand on a roulé dix, quinze, vingt ans, je ne dis pas, mais à la première campagne, c'est dur !

Pauvre enfant ! Englouti dans cette immensité furieuse ! Un cri dans les mugissements de la tempête, un appel perdu parmi les hurlements de l'ouragan, un effort aussitôt étouffé par l'amertume des vagues et paralysé par leurs violences, voilà tout. Pauvre petit homme ! Sur quelle roche la mer l'avait-elle rejeté ? On dans quelles profondeurs monstrueuses le gardait elle encore ? A neuf ans !...

Et je le revoyais tout frais, tout rose, tout épanoui, tout souriant, ficelé comme un vrai matelot, son petit couteau neuf pendant à sa ceinture, chaussé de grandes bottes, engoncé dans sa cravate de laine, tapotant de ses petites mains brunes les joues de sa mère...

Pauvre mère ! Pauvre petit homme !

MAILHARD DE LA COUTURE,

FIN.

DECES DE LA SEMAINE,



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

1r Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

P. Perrault.—J. Gosselin, ép. Bourgeois.—J. Fahey.—A. Gailloux.—
M. Healy.—J. Fesdale.—J. Joiner.—S. Brocheriou.—C. Lair, ép. Murphy.
—E. Beauchamp, ve J. B. Landry.—E. Aubry, ve Grégoire.—Viau.—
E. Demers, ép. Barette.—M. Dufour, ép. Plante.—C. Arbour, ép. Cusson.
—Cyr, ép. Verdon.—C. Leroux, ve J. B. Martin.—J. Bourguignon, ve
Boulard.—F. Benjamine, ép. Sicard.—T. Dayle.—S. Rochon.—S. Casey,
ve Buckley.—M. Bouville, ép. Lavigne.—J. Redmond.—A. Arseneau, ép.
S. Jean.—A. Lussier.—M. Gorry, ve J. B. Gagné.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR

DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR-LES PORTES ET FENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

A. F. X. BEAUDRY

(ETABLÉ EN 1868)

MARCHAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de Cuir, Four-
nitures et Outils de Cordonniers, Selliers, Tan-
neurs et Corroyeurs, Formes, Empeignes importées, etc.,
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des
Communautés Religieuses.



271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal,



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

PROPRIÉTAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

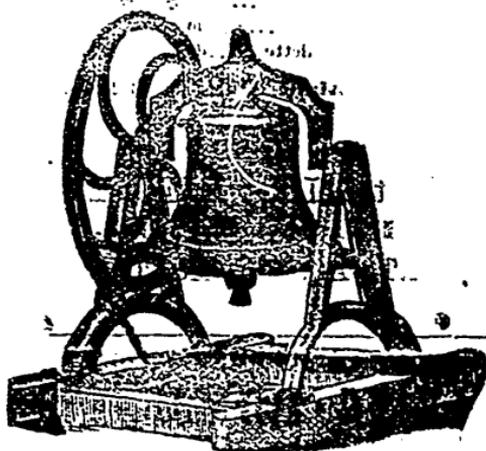
Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

MAISON DE SANTE

POUR LES
ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION
FRÈRES DE LA CHARITE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église, près Montréal, P. Q.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES!

POUR

Eglises Collèges et Convents

EN FER OU EN CARILLONS

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de
meilleure qualité que les cloches
anglaises ou américaines.

Fournitures pour l'intérieur des
églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et le Por-
ter Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556; Rue LaGauchetière,
MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Treizième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 20 JUN 1888, A 2 H P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIERE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de	\$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....	de	2,000	2,000
10 Terrains à Montréal.....	de	300	3,000
15 Amouplements.....	de	200	3,000
20 do.....	de	100	2,000
100 Montres d'or.....	de	50	5,000
1,000 Montres d'argent.....	de	20	20,000
1,000 do do.....	de	10	10,000

: 147 Lots valant \$250,000

\$1.00 LE BILLET

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....	de	\$1,000	\$1,000
100 Chaines d'or.....	de	40	4,000
1000 Services de toilette.....	de	5	5,000

1101 Lots valant \$10,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFEBVILE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

ORGUES - HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

SATISFACTIO GARANTIE ET CONDITIONS FACILES

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE,

Agent général pour la province de Québec,

1674, RUE NOTRE-DAME, Montréal